

AVIS PUBLIC

Décision ministérielle EAU/AUT/23/0718 du 9 novembre 2023 de la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable concernant la réalisation d'un forage de reconnaissance dans le cadre de l'évaluation du risque de tassement sur des bâtiments suite à la suppression d'une vanne existante à Clervaux au nom et pour compte de l'entreprise *Stream and River Consult SRL*.

Le public peut prendre inspection de la décision ministérielle et des plans y afférents à la maison communale à Clervaux.

Publication faite en exécution de l'article 24, paragraphe 2 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau. (40 jours)

Clervaux, le 20 novembre 2023

Le bourgmestre

(s) Georges KEIPES

